



Conseil régional du Centre-Val de Loire  
9, rue Saint Pierre-Lentin  
CS 94117  
45041 Orléans Cedex 1  
Tél : 02 38 70 30 30 – Fax : 02 38 70 31 18  
[www.regioncentre-valde Loire.fr](http://www.regioncentre-valde Loire.fr)

## Délibération de l'Assemblée Plénière

### DAP N°19.03.03

#### **OBJET : Rapport d'activité et de développement durable 2018**

Le Conseil régional, réuni en Assemblée plénière le **27 juin 2019**, après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil régional ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n°2010.788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement et le décret d'application n°2011-687 du 17 juin 2011 relatif au rapport sur la situation en matière de développement durable dans les collectivités territoriales ;

Vu l'avis du Conseil Economique Social et Environnemental en date du 24 juin 2019 ;

**ATTESTE**

de la présentation, devant l'Assemblée plénière, du Rapport d'activité et de développement durable 2018.

**Le Président du Conseil régional,**

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Bonneau', is written over the printed name. The signature is stylized and includes a large loop at the end.

**François BONNEAU**

**SIGNÉ ET AFFICHÉ LE : 28 JUIN 2019**

N .B : Le Président susnommé certifie le caractère exécutoire de cette décision qui peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans, 28 rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans CEDEX 1, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification. Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique " Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr> dans ce même délai.